MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité



ÉDITO



Ministère de l'Éducation nationale

Ensemble contre le harcèlement à l'École

Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'élèves subissent encore le harcèlement sous ses formes les plus insidieuses. Si les progrès sont réels, ce fléau persiste, souvent invisible, mais toujours dévastateur : isolement, anxiété, décrochage scolaire, ou pire, des conséquences irréversibles. Les réseaux sociaux, omniprésents dans le quotidien des jeunes, amplifient encore cette violence : ils la font entrer dans le quotidien des élèves et ne laissent souvent aucun répit aux victimes.

Le harcèlement, c'est l'antithèse même des valeurs que porte notre École : former des citoyens éclairés, solidaires et respectueux de la diversité. Notre devoir collectif est donc de garantir à chaque élève un cadre scolaire serein et protecteur, où il puisse grandir, s'épanouir et construire son avenir. Je tiens à cet égard à saluer l'engagement quotidien des professeurs, des personnels éducatifs et des équipes académiques, qui agissent sans relâche dans la lutte contre le harcèlement à l'École, autour de trois piliers : prévenir, détecter, agir.

Nous avons progressé. Aujourd'hui, 97 % des établissements scolaires sont labellisés Phare, un gage de leur engagement concret dans la lutte contre le harcèlement. Plus de 130 000 élèves ambassadeurs s'investissent activement pour sensibiliser leurs camarades et promouvoir une culture du respect. Par ailleurs, plus de 730 000 élèves ont été sensibilisés aux bonnes pratiques numériques dans le cadre de la dernière édition du Safer Internet Day, renforçant ainsi leur vigilance face aux risques en ligne.

La Journée nationale de lutte contre le harcèlement, fixée cette année au 5 novembre 2026, est une nouvelle occasion de sensibiliser, écouter et mobiliser autour de cet enjeu majeur. Cette édition mettra particulièrement l'accent sur l'implication des élèves eux-mêmes dans la prévention, avec des initiatives portées par les ambassadeurs « Non au harcèlement » des collèges et lycées. En parallèle, le Prix *Non au harcèlement*, ouvert aux candidatures jusqu'au 29 janvier 2027, reste également un moment fort pour rappeler l'engagement de tous et illustrer l'importance de l'entraide et de la responsabilité collective.

L'École est aujourd'hui mieux outillée qu'hier, mais le combat ne s'arrête pas à ses portes. Le harcèlement est un phénomène sociétal : il nous faut donc unir toutes les forces – élèves, parents, collectivités territoriales, associations et acteurs du numérique – pour faire entendre un même message : « Non au harcèlement ».

Édouard GEFFRAY
Ministre de l'Éducation nationale

SOMMAIRE

5 NOVEMBRE 2026 : JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE 7

« Tu as le choix » : la campagne 2026

Ce que nous disent les enquêtes 9

LE PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » 11

CHIFFRES CLÉS 12

PHARE : LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT 13

Une politique globale installée partout et toute l'année

Prévenir le harcèlement en construisant une culture du respect

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES (CYBER)VIOLENCES AVANT QU'ELLES NE S'INSTALLENT 17

Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Sensibiliser aux cyberviolences et déployer des outils de protection 19

DES PARTENAIRES ENGAGÉS 21

5 NOVEMBRE 2026 : JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

« Tu as le choix » : la campagne 2026

Depuis 2015, la journée nationale de lutte contre le harcèlement est un temps fort de l'année pour la communauté éducative. Tous les ans au mois de novembre, le premier jeudi qui suit les vacances, élèves, personnels et familles se mobilisent collectivement autour d'actions de sensibilisation variées, organisées par les écoles, les collèges et les lycées.

L'année dernière, plus de 6,5 millions d'élèves ont pu y participer.

Cette journée est aussi l'occasion de dévoiler la campagne de communication créée en lien avec le Prix Non au harcèlement. Intitulée « Tu as le choix », la campagne nationale invite cette année à réfléchir sur la portée des mots, leur impact sur l'autre, et à interagir avec plus de responsabilité numérique dans les échanges en ligne.

Elle s'accompagne d'un livret pédagogique qui permet d'animer des séances de sensibilisation en classe et d'une communication sur les réseaux sociaux.

Imaginée au service d'un climat scolaire plus serein, la campagne poursuit un double objectif : sensibiliser les élèves de 11 à 18 ans et le grand public au cyberharcèlement, et rappeler les bons réflexes et les outils existants pour agir contre ce fléau, comme le recours à un adulte de confiance au sein de l'établissement et/ou l'appel au 30 18, plateforme nationale opérée par l'association E-enfance, partenaire du ministère.

L'affiche est inspirée du projet des élèves du lycée Condorcet de Belfort (académie de Besançon), **« Derrière l'écran »**, vidéo lauréate du Prix des professionnels de la communication du Prix Non au harcèlement 2026. Elle met l'accent sur les conséquences du cyberharcèlement, mais aussi sur toutes les actions à mener pour enrayer ce phénomène.

Réalisée sous la forme d'un clip musical par 13 élèves et ambassadeurs Non au harcèlement, la vidéo alerte sur les multiples facettes du cyberharcèlement et les nombreux supports sur lesquels il peut s'appuyer pour circuler. L'arc narratif s'attache ainsi à l'idée que chacun peut agir en ne relayant pas les contenus problématiques, en les signalant systématiquement, et en apportant son soutien aux victimes, notamment en sollicitant l'aide d'une personne de confiance. Le message est ainsi clair : le respect en ligne comme hors ligne est l'affaire de tous.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité



NON AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin de harcèlement ?

Parlez-en à une personne de confiance dans votre établissement ou

appelez le 3018

3018
e-Enfance
service et appel gratuits
PAR TCHAT SUR L'APP 3018

Ce que nous disent les enquêtes et les études statistiques

1. Le questionnaire d'autoévaluation

Depuis trois ans, la journée nationale de lutte contre le harcèlement est aussi l'occasion de proposer à tous les élèves, du CE2 à la terminale, de répondre à un **questionnaire d'autoévaluation.**

Entre le jeudi 5 novembre et le vendredi 11 décembre 2026, deux heures d'enseignement sont ainsi banalisées pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement et remplir ce questionnaire, avec pour objectif de faciliter la détection de situation de harcèlement au sein de l'établissement.

L'enquête et son analyse sont ensuite rendues publiques sous la forme d'une note d'information de la DEPP, pour suivre l'évolution du phénomène et l'impact du plan d'action contre le harcèlement.

D'après les résultats des grilles remplies en novembre 2025, 3 % des écoliers du CE2 au CM2, 4 % des collégiens et 2 % des lycéens pouvaient être considérés en situation de harcèlement scolaire, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré subir de manière répétée des atteintes de leurs pairs et/ou exprimé une perception négative d'aspects liés à la vie scolaire. On note que les garçons sont autant concernés que les filles, dans le 1er comme dans le 2d degré.

Au-delà des situations de harcèlement, le questionnaire permet d'identifier des situations dites « intermédiaires », de dégradation de la vie scolaire, qui nécessitent une attention de la part des équipes des écoles et des établissements.

Depuis novembre 2025 et sur la base du volontariat, les élèves peuvent indiquer leurs noms et prénom sur les grilles d'auto-évaluation pour permettre une prise en charge rapide par les personnels.

(Source : Note d'information de la DEPP n°26-20, juin 2026)

2. L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation

Afin de mieux appréhender l'environnement d'apprentissage des élèves, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) mène par ailleurs régulièrement depuis 2011 des **enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation** permettant d'assurer un suivi de la qualité de vie en milieu scolaire. La dernière réalisée en avril 2025 interroge pour la première fois des élèves de CE2, en plus de ceux de CM1 et CM2 les fois précédentes.

L'enquête de la DEPP met en avant un climat scolaire globalement positif, dans le public comme dans le privé sous contrat, mais marqué par l'exposition des élèves à des actes de violence et de harcèlement.

En 2024-2025, **9 écoliers sur 10 de CE2, CM1 et CM2 déclarent entretenir de bonnes relations dans le cadre scolaire** (avec leurs pairs, leur enseignant et les autres adultes de l'école). Les résultats révèlent également que **88 % des élèves se sentent bien dans leur établissement**, et 95 % estiment bien apprendre en classe.

Cependant, ce constat ne doit pas masquer des réalités préoccupantes en matière de harcèlement et de violences, qui touchent une part significative des élèves, en particulier les plus jeunes.

Les violences les plus déclarées sont l'ostracisme (mise à l'écart par des pairs : 48 % des élèves), les insultes et moqueries, les bousculades volontaires, les surnoms désagréables et les bagarres.

Parmi les atteintes subies par les écoliers, 20 % d'entre eux ont été **victimes de cyberviolences** (messages désagréables, diffusion de messages ou de photos d'eux-mêmes sans leur accord).

En outre, ce sont davantage les filles qui sont moquées ou insultées en raison de leur genre. Ces **violences sexistes** s'amplifient par ailleurs dans le second degré. Ce sont également les filles qui ressentent le plus d'insécurité : 33% d'entre elles ont déjà eu peur dans leur école ou sur le chemin de l'école. Par ailleurs, 22 % des élèves interrogés déclarent avoir déjà subi des tentatives d'embrassade ou de caresse sans leur accord dans leur école.

Enfin, si **6 écoliers sur 10 se sentent encouragés par leur enseignant** face à une difficulté, les résultats de l'enquête révèlent que seulement 4 victimes sur 10 d'au moins une forme de violence dans le cadre scolaire en ont parlé à quelqu'un.

La lutte contre le harcèlement à l'école doit donc continuer de mettre l'accent sur la sensibilisation des élèves, des parents et des enseignants et **accompagner la libération de la parole** pour briser le cycle des violences, et permettre à tous les enfants de s'épanouir sereinement à l'école.

(Sources : Notes d'Information de la DEPP n°26.45 et n°26.46, octobre 2026).

LE PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Le Prix « Non au harcèlement » (NAH), organisé depuis 2013 par le ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec la MAE, connait une participation importante chaque année.

Devenu un levier de mobilisation scolaire incontournable en faveur de la lutte contre le harcèlement, le prix est un véritable outil pédagogique, et l'engouement qu'il suscite chaque année confirme l'attachement des élèves et de leurs encadrants, qui se mobilisent pour faire des propositions toujours plus innovantes et pertinentes.

Pour cette 13e édition organisée **en 2025-2026**, **166 800 jeunes de toute la France ont participé au Prix**, avec pour la première fois également des écoles et des établissements de Wallis et Futuna, de la Polynésie française et des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Cette édition a ainsi récompensé pas moins de 462 lauréats académiques, avec l'implication notable de 50 000 élèves dans le jury des écoliers et le jury des élèves ambassadeurs instaurés depuis deux ans, en leur permettant d'exprimer leur avis en votant pour les projets qui les ont le plus marqués.

Fédérateur mais aussi structurant, le prix NAH permet de valoriser les initiatives des écoles et des établissements et constitue, avec sa participation, l'un des critères de labellisation du programme de lutte contre le harcèlement (Phare). Ouvert à tous, du CP à la Terminale, l'objectif pour les élèves et les équipes éducatives est toujours le même : créer collectivement une affiche ou une vidéo afin de sensibiliser au harcèlement. Les affiches et vidéos peuvent être présentées dans plusieurs catégories, par niveau et par thème (avec notamment des prix thématiques dédiés au harcèlement sexiste et sexuel, à la prévention du cyberharcèlement et à l'inclusion). Les récompenses sont financées par la MAE, partenaire historique du ministère pour le prix, et remises à l'occasion d'une cérémonie officielle en mai.

CALENDRIER DE L'ÉDITION 2026-2027

- **29 janvier 2027 :** date limite d'envoi des productions au jury académique
- **5 mars 2027 :** date limite des remontées des lauréats académiques au ministère
- **Du 8 mars 2027 au 2 avril 2027 :** phase nationale du prix (commissions nationales de présélection, jury national, jury des écoliers, jury des élèves ambassadeurs, jury des professionnels de la communication)
- **Entre le 10 et le 21 mai 2027 :** publication et cérémonie de remise des prix

CHIFFRES CLÉS



PHARE :
LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Une politique globale installée partout et toute l'année

Dispositif lancé en 2019 puis rendu obligatoire dans toutes les écoles, collèges et lycées depuis la rentrée 2023, le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, **Phare**, dispose d'un protocole national décliné par niveau (1er et 2d degrés) et prend appui sur une plateforme numérique avec des contenus pédagogiques et des outils adaptés.

Un pilotage national est assuré par la direction générale de l'enseignement scolaire : elle anime un réseau académique fort de **150 personnes exclusivement dédiées** à cette mission, avec au moins un responsable par académie et par département.

Près de 100 % des écoles, collèges et lycées publics sont désormais dotés d'une équipe ressource en interne, avec **10 000 coordonnateurs** dans les collèges et les lycées.

Le plan de formation initié en 2023 à l'attention de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale se poursuit : près de 200 000 personnels ont suivi le parcours d'autoformation et des modules en présentiel sont également organisés par toutes les académies. Un parcours spécifique a également été conçu pour les personnels de direction.

Par ailleurs, de nombreux enseignements contribuent à la prévention du harcèlement à tous les niveaux de la scolarité, en particulier l'enseignement moral et civique.

La lutte contre le harcèlement peut également compter sur les plus de **130 000 élèves ambassadeurs** qui s'engagent auprès de leurs camarades pour sensibiliser et alerter, grâce à une formation spécifique visant à repérer les situations et renforcer la vigilance collective.

Les familles jouent elles aussi leur rôle : on compte par exemple pour l'année 2025-2026 **plus de 2 000 parents ambassadeurs formés par les établissements**. Ils contribuent à la sensibilisation des familles et au renforcement du lien avec les personnels de l'établissement.

Le dispositif Phare a ainsi permis de fédérer toute la communauté éducative autour de la lutte contre le harcèlement et de donner des repères communs pour mieux détecter et prendre en charge les situations de harcèlement.

Si les temps forts que sont la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, le *Safer internet Day* et le Prix Non au harcèlement, rythment l'année scolaire, c'est un véritable travail de fond qui est donc opéré au quotidien sur le terrain, à travers des actions de sensibilisation, une culture d'écoute et de protection des élèves victimes et le

développement constant d'outils pour mieux appréhender le fléau du harcèlement et aider à la résolution des situations, en collaboration avec tous les acteurs.

Prévenir le harcèlement en construisant une culture du respect

Instaurer un climat scolaire serein ne consiste pas seulement à faire cesser les violences, il s'agit de faire de l'École un lieu sûr, inclusif et protecteur dans lequel chaque élève peut apprendre, se construire et s'épanouir. **Le climat scolaire repose sur la qualité des relations entre tous.**

C'est pourquoi la lutte contre le harcèlement va de pair avec l'éducation à la citoyenneté, au respect d'autrui, à l'égalité et à la lutte contre toutes les violences et toutes les discriminations.

1. Les séances d'empathie pour les élèves dès le plus jeune âge

Dans le cadre du plan interministériel de lutte contre le harcèlement et pour renforcer la prévention et promouvoir le bien-être, des **séances d'empathie** ont ainsi été généralisées à l'école depuis la rentrée 2024. Elles permettent de travailler dès le plus jeune âge sur le développement des compétences psychosociales : apprendre à identifier et à réguler ses émotions, à se mettre à la place d'autrui, à coopérer, à communiquer et à résoudre les conflits.

Facteur clé du bien-être et de la réussite éducative et relationnelle, l'acquisition de ces qualités favorise l'autonomisation et **permet la construction de relations saines et positives,** à soi et aux autres.

Former les élèves à l'empathie permet alors d'améliorer globalement les relations entre élèves et de développer l'acquisition d'un ensemble de compétences indispensables au vivre ensemble, à l'estime de soi, au respect de l'autre et donc à l'instauration d'un climat scolaire serein pour la réussite scolaire de tous les élèves.

Sur le temps de l'expérimentation, de janvier à juin 2024, 47 % des écoles ont vu le nombre de situations de violence diminuer.

Interrogées à nouveau en juin 2026, les équipes du premier degré évaluent de manière positive l'introduction de ces séances. Les évolutions sont perçues comme particulièrement favorables non seulement entre les élèves mais aussi entre les élèves et les adultes, et entre les adultes. C'est donc un gain pour le fonctionnement collectif de l'école.

Les travaux de la DEPP montrent d'ailleurs que l'estime de soi, le sentiment d'efficacité personnelle, la motivation et le bien-être constituent des dimensions étroitement liées à l'expérience scolaire des élèves, c'est-à-dire la manière dont ils perçoivent leur qualité de vie à l'école

2. Les politiques pour l'égalité entre les filles et les garçons

Dans la même volonté de construire un climat scolaire serein pour tous, l'École s'attache à offrir un cadre protecteur sans comportement ni violences sexistes. La promotion de l'**égalité entre les filles et les garçons** s'inscrit pleinement dans la prévention du harcèlement et des violences en milieu scolaire et constitue un principe fondamental du service public de l'éducation.

Dès le plus jeune âge, une politique engagée d'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que de mixité et d'égalité dans l'orientation est mise en œuvre afin de faire reculer les stéréotypes qui peuvent influencer les comportements, les relations entre élèves et les parcours scolaires.

À ce titre, la lutte contre les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles constitue l'un des axes de cette politique et participe à la prévention des situations de toute forme de violence, avec toujours l'objectif de contribuer à la **construction d'une culture d'égalité et de respect mutuel**.

Concernant les personnels, la mise en place de modules de formation initiale et continue sur l'égalité filles-garçons ont été rendus obligatoires. S'y ajoutent la désignation de **référents égalité** dans les établissements du second degré, et le développement d'un **label « égalité filles-garçons** » pour les collèges et lycées publics et privés sous contrat, visant à inscrire ces enjeux dans une démarche globale de l'établissement. La quatrième campagne de labellisation pour l'année 2025-2026 témoigne d'ailleurs de l'intérêt suscité par cet outil, et on compte plus de 2 000 établissements titulaires du label.

Plus largement, l'égalité entre les filles et les garçons est prise en compte dans l'ensemble des enseignements et des disciplines pour contribuer à développer un respect mutuel entre les élèves et à prévenir les discriminations et les violences fondées sur le genre.

3. Le programme obligatoire d'EVAR-S

Le programme d'**éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité,** contribue également à la prévention et à la lutte contre le harcèlement en développant le respect de soi et des autres. Trois séances annuelles doivent être organisées dans les écoles, les collèges et les lycées.

Défini pour chaque niveau d'enseignement de manière adaptée, le programme d'EVAR-S a pour ambition de promouvoir des relations respectueuses, et l'égalité de considération et de dignité entre les femmes et les hommes. Le programme, entré en application à la rentrée 2025, est construit en **deux étapes différenciées et complémentaires** : une éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) pour l'école maternelle et l'école élémentaire, et une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) pour le collège et le lycée.

En apprenant à se connaitre, à identifier les situations qui doivent être signalées, à comprendre ce qui fonde une relation respectueuse, l'enfant, l'adolescent puis le jeune adulte est ainsi encouragé à s'exprimer tout en prenant sa place dans la société, et à faire des choix responsables, en connaissance de ce qui constitue une violence, une discrimination ou une situation de harcèlement pour mieux savoir comment y réagir.

Si le harcèlement peut s'inscrire dans des mécaniques plus larges de rejet, d'exclusion, de stigmatisation ou de discrimination, alors l'École doit aussi s'attacher à lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences, avant même qu'elles ne s'installent.

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES (CYBER) VIOLENCES AVANT QU'ELLES NE S'INSTALLENT

Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine fait pleinement partie des missions de l'École et s'inscrit dans la poursuite d'un même objectif : agir en amont sur les représentations, les attitudes et les relations entre élèves afin de prévenir les comportements et les mécaniques de rejet, de discrimination, de violence et de harcèlement.

Assurer l'inclusion, transmettre le principe de l'égale dignité des êtres humains, des valeurs démocratiques et républicaines repose concrètement sur des apprentissages construits dans les enseignements, les actions éducatives spécifiques, le cas échéant en lien avec des partenariats associatifs et institutionnels, ainsi que sur la formation des personnels là aussi.

La lutte contre les discriminations contribue de fait directement à prévenir certaines situations de harcèlement, notamment sous forme d'atteintes qui peuvent être des insultes, des propos haineux, des mises à l'écart ou d'autres comportements discriminatoires. Elle s'inscrit dans une politique très large de prévention des violences et de protection des élèves et la capacité des équipes éducatives à identifier, signaler et prendre en charge ces situations.

Cette mobilisation se traduit entre autres par des temps forts dédiés, comme la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, organisée au mois de mars, qui associe l'ensemble des communautés éducatives et pédagogiques pour sensibiliser les élèves à travers notamment des rencontres, des débats, des ateliers et des actions artistiques et culturelles.

Un dispositif national et académique destiné à accompagner les personnels confrontés à des situations de racisme ou d'antisémitisme existe, notamment les équipes académies « Valeurs de la République » qui interviennent dans les établissements, mettent à disposition des outils et des ressources, et apportent des réponses concrètes aux équipes éducatives.

Cette politique comprend également un volet de prévention et de formation : un vadémécum consacré à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine propose des fiches pour comprendre, analyser, prévenir et traiter ces situations, avec de nombreuses autres ressources pédagogiques à disposition des enseignants pour travailler en classe sur le respect des différences, les stéréotypes, les discriminations et les contenus haineux en ligne.

Un nouveau plan national pour la période 2026-2029, présenté en juillet dernier et élaboré à l'issue d'une concertation associant administrations, institutions et associations constitue la nouvelle feuille de route interministérielle en la matière. Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation nationale a renouvelé des engagements forts. Structuré autour de 13 objectifs stratégiques et 55 mesures, il prévoit notamment d'agir dès l'École et jusqu'à l'université pour mieux accompagner les victimes, renforcer la prévention et la formation, en mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics.

La **lutte contre les LGBTphobies** s'inscrit également dans cette démarche de prévention du harcèlement. Elle vise à prévenir toutes les manifestations de rejet et de violence fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre au sein des établissements scolaires et de veiller à l'inclusion des élèves LGBTI+, pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

Les élèves LGBT+ sont en effet particulièrement exposés aux risques de harcèlement et de cyberharcèlement. Ils sont fréquemment victimes, au sein des établissements scolaires, de propos et de violences homophobes et transphobes.

Le ministère de l'Éducation nationale renouvelle son engagement dans le cadre du Plan national 2026-2029 pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ et met à disposition des ressources d'accompagnement pour mieux identifier et réagir face aux violences homophobes et transphobes.

Au niveau académique, des observatoires de la haine anti-LGBT+ associent les personnes ressources au sein des services ainsi que les associations partenaires avec l''objectif de structurer une action cohérente à l'échelle du territoire autour des différents axes du plan national.

Dans chacun de ces observatoires, des chargés de mission égalité filles-garçons, des référents pour l'éducation à la sexualité, des personnels sociaux et de santé ou encore les équipes de référents harcèlement sont autant de ressources mobilisables pour des projets de formation ou d'actions éducatives au sein des établissements notamment.

Enfin, depuis 2005, chaque 17 mai a lieu la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cette date symbolique a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 1990 de supprimer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette journée donne lieu, dans les établissements scolaires, au même titre que la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, à des actions de sensibilisation et à une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.

Sensibiliser aux cyberviolences et déployer des outils de protection

1. La lutte contre le cyberharcèlement

Les violences ne s'arrêtent pas à la porte de l'établissement, elles se poursuivent en ligne et hors du temps scolaire. Parmi toutes les formes de harcèlement, le cyberharcèlement est le plus destructeur. L'étude PISA 2025 de l'OCDE souligne que **la cyberintimidation est la forme de harcèlement qui a le plus de conséquences négatives sur la performance scolaire des élèves**, en plus des répercussions psychologiques et de la dégradation du bien-être qu'elle provoque.

Pour prévenir les cyberviolences et sensibiliser les élèves aux enjeux du numérique, l'**éducation à la culture et à la citoyenneté numériques**, qui s'inscrit dans un cadre européen, a pour but d'apprendre aux élèves à utiliser les outils numériques de manière responsable et être éveillés au bien-être en ligne, afin de lutter contre les dérives des usages numériques, prévenir le cyberharcèlement, sensibiliser aux discours de haine et aux contenus illicites en ligne, et leur apprendre à réagir en tant que victime ou témoin.

À l'heure de la profusion d'informations, de la surconsommation des réseaux sociaux, des IA génératives et de la diffusion de fausses informations, l'**éducation aux médias et à l'information** (EMI) est également un pilier de la formation des futurs citoyens. De l'école primaire au lycée, cet enseignement transversal donne aux élèves les clés d'un usage responsable du numérique et participe à la construction d'une culture et d'une conscience civiques.

Afin de généraliser la déconnexion des élèves sur le temps scolaire, et pour diminuer le nombre d'heures d'exposition aux écrans des élèves, l'interdiction de l'usage du téléphone portable, en vigueur depuis 2018 dans les collèges, est progressivement étendue aux lycées depuis la rentrée 2026. Ainsi, les élèves de la maternelle au lycée bénéficient d'une **scolarité sans téléphone portable**, afin d'étudier dans des conditions saines et de recréer du lien entre eux.

Ce dispositif s'inscrit dans un **cadre global de protection et de promotion d'un usage raisonné des outils numériques**, et est complété par des actions menées par chaque établissement avec son projet pédagogique, pour sensibiliser les élèves, personnels et parents aux effets nocifs d'une exposition non raisonnée aux écrans, ainsi qu'au caractère addictif et aux risques des réseaux sociaux.

2. Le Parcours Pix

Dans ce contexte, le **développement d'une culture numérique** est plus que jamais essentiel, tant chez les élèves que les personnels. Tout au long de la scolarité, le cadre de référence permet notamment de travailler sur les usages liés à la communication

mais aussi à la protection et à la sécurité (notamment des données personnelles et de la vie privée).

La plateforme Pix accompagne cette acquisition progressive et permet de les évaluer et de les certifier.

Pleinement intégrée dans l'enseignement scolaire, Pix a été lancé depuis 2019 pour les élèves de 3e, de Terminale, de CAP et les étudiants en 2e année de BTS et CPGE au lycée général, technologique et professionnel. Il est également déployé dans l'enseignement agricole et à l'échelle internationale.

Depuis 2024, **tous les élèves de 6e sont concernés par l'attestation de sensibilisation au numérique Pix, obligatoire**.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, **4,1 millions d'élèves ont utilisé Pix et 1,5 million ont reçu une certification.**

Face aux mutations technologiques qui transforment notre société, cette démarche se prolonge désormais avec le parcours Pix IA, généralisée en février 2026 après une expérimentation depuis la rentrée 2025. Ce nouveau parcours doit notamment permettre de comprendre le fonctionnement des intelligences artificielles génératives et de développer un regard critique sur ces outils.

En parallèle, Pix+ Edu permet aux personnels de l'éducation de développer leurs compétences numériques professionnelles, pour mieux maitriser les usages, les pratiques et les risques liés au numérique, et mieux accompagner les élèves dans ce domaine.

3. Safer internet day

Autre temps fort du programme Phare inscrit à l'agenda scolaire, le *Safer internet Day* est un rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, mais aussi de leurs familles et plus largement de toute la communauté éducative.

Volet français du programme de protection des mineurs en ligne de la Commission européenne, le *Safer Internet Day* est, avec le numéro 3018, l'un des outils complémentaires au service de la lutte contre le harcèlement.

Il permet de promouvoir les comportements responsables et positifs, et constitue un temps propice pour développer l'esprit critique des élèves à l'égard des informations publiées en ligne.

Grâce à ce dispositif, **730 000 élèves ont été sensibilisés à un usage plus sûr d'Internet en 2026**, avec un accent mis sur le bien-être numérique des jeunes, en les aidant à comprendre l'impact de leurs pratiques, des contenus qu'ils consultent et de leurs interactions en ligne. Les familles disposent de guides et d'outils afin de prolonger ces échanges dans une logique de coéducation. La **24ème édition débutera le 9 février 2027.**

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

e-Enfance

Le 3018 est la plateforme nationale opérée par l'association e-Enfance pour les questions de harcèlement et de violences numériques, pour les jeunes, leurs parents et les professionnels. Ce dispositif propose une écoute bienveillante, un accompagnement psychologique et juridique spécialisé.

Il permet aussi de faire retirer rapidement les contenus et comptes préjudiciables aux mineurs : en tant que premier signaleur de confiance désigné par l'Arcom dans le cadre du Digital Services Act (DSA), le 3018 bénéficie d'un canal prioritaire auprès des plateformes numériques pour accélérer la suppression des comptes et contenus préjudiciables aux mineurs. L'équipe est composée d'écoutants professionnels : psychologues, juristes, éducateurs sociaux, formés aux problématiques spécifiques rencontrées par les jeunes.

Le numéro est accessible par téléphone ou par tchat sur l'app 3018.



Internet Sans Crainte

Internet Sans Crainte est le programme national d'éducation au numérique. Il est opéré par TRALALERE, entreprise de l'économie sociale et solidaire conventionnée avec l'Éducation nationale. Dans ce cadre, des outils sont conçus, développés et proposés gratuitement. Ils ont pour objectifs d'accompagner les enseignants et former les élèves à la citoyenneté numérique, pour acquérir une meilleure maîtrise des écrans et un usage éclairé et responsable des services numériques. TRALALERE coordonne en France l'organisation du *Safer Internet Day*, l'un des temps forts du dispositif Phare.

MAE

Depuis 2013, la MAE s'associe au ministère dans la lutte contre le harcèlement scolaire en soutenant le Prix « Non au harcèlement ». Tous les ans, elle engage une participation de près de 60 000 euros pour valoriser toutes les écoles et établissements qui remportent les « Coups de cœur académiques » et les lauréats nationaux, en leur permettant de financer des actions de prévention.

En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants des supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe. C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement à caractère sexiste, sexuel ou homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1ère édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions de harcèlement et leur apprendre à se positionner, qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.

NON AU HARCÈLEMENT

nonauharcelement.education.gouv.fr

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr